



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2024

REÇU À LA SOUS PRÉFECTURE  
DE FORCALQUIER

27 MARS 2024

Délibération n°2024-16

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**Thème : BUDGET ET FINANCES 8**

**Objet : Subventions de fonctionnement 2024 aux associations culturelles**

L'an deux mille vingt-quatre le vingt et un du mois de mars, le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 15 février 2024 s'est réuni à l'Hôtel de Ville dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur David GEHANT.

**Membres en exercice : 29    Membres présents : 21    Pouvoirs : 8    Suffrages exprimés : 29**

**Étaient présents :**

David GEHANT, maire ; Emmanuel LUTHRINGER, adjoint ; Thomas CHERBAKOW, adjoint ; Sylvie SAMBAIN, adjointe ; Jean- Pierre GEORGE, adjoint ; Caroline MASPER, adjointe ; Karima COEURET, adjointe ; Michel CHAPUIS, conseiller municipal ; Jacqueline VILLANI, conseillère municipale ; Michel DALMASSO, conseiller municipal ; Aurélie ANNEQUIN, conseillère municipale ; Elodie OLIVER, conseillère municipale ; Francine GIAY- CHECA, conseillère municipale ; Fabien JOURDAN, conseiller municipal ; Jérémie DENIER, conseiller municipal ; Danièle KLINGLER, conseillère municipale ; Lorraine PRUNET, conseillère municipale ; Geoffroy GONZALEZ, conseiller municipal ; Charles DANNAUD, conseiller municipal ; Jean-Michel GRES, conseiller municipal ; Alix POINSO, conseillère municipale.

**Étaient représentés :**

Mme Charlotte SOULARD, adjointe donne procuration à M. Emmanuel LUTHRINGER  
Mme Sandrine LEBRE, adjointe donne procuration à Mme Caroline MASPER  
M. Gérard PETEY, conseiller municipal donne procuration à Mme Jacqueline VILLANI  
M. Didier MOREL, conseiller municipal donne procuration à Mme Sylvie SAMBAIN  
M. Rémy ROTA, conseiller municipal donne procuration à M. Jérémie DENIER  
Mme Virginie FAYET, conseillère municipale donne procuration à M. Michel DALMASSO  
Mme Morane SOULIE, conseillère municipale donne procuration à M. David GEHANT  
Mme Lisa ISIRDI, conseillère municipale donne procuration à M. Jean-Michel GRES

**Absents excusés :**

Charlotte SOULARD, Sandrine LEBRE, Gérard PETEY, Didier MOREL, Rémy ROTA, Virginie FAYET, Morane SOULIE, Lisa ISIRDI.

**Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire choisi au sein de la présente Assemblée ; Madame Elodie OLIVER a été désignée à la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.**

VU les demandes de subventions déposées par les associations auprès des services de la commune de Forcalquier au titre de l'année 2024,

**CONSIDERANT** que la commune de Forcalquier tient à poursuivre ses encouragements envers la vie associative par le biais d'une participation financière,

**CONSIDERANT** qu'en corollaire au vote du budget principal pour 2024, il convient d'adopter la ventilation proposée pour l'affectation des subventions allouées au titre de l'exercice 2024 telles que figurant dans le tableau ci-dessous :

DESIGNATION DE L'ASSOCIATION	MONTANT 2024
ACROF	1 500,00 €
AMIS DE L'HOTEL D'ASTIER	2 200,00 €
AU NOM DE LA TERRE MERE	1 000,00 €
CIEL ET TERRE	600,00 €
COMITE DE JUMELAGE GUASTALLA	1 000,00 €
COMPAGNIE REVAMBULE	2 000,00 €
CONFLUENCE	1 000,00 €
CORPS ESPACE CREATION	3 500,00 €
ECHO FORCALQUIEREN	2 200,00 €
ESCOLO DI AUP	600,00 €
FONDATION DU PATRIMOINE	3 000,00 €
FORCALCOSSEBRE	1 000,00 €
HARMONISATION DE GAIA	400,00 €
LE RENOUVEAU CAMPANAIRE	1 100,00 €
LES AMIS DE L'ORGUE	4 000,00 €
LES ATELIERS	2 500,00 €
PATRIMOINE PAYS DE FORCALQUIER	1 600,00 €
SAB TENDANSE	3 000,00 €
TABARA	1 000,00 €
<b>TOTAL CULTURE</b>	<b>33 200,00 €</b>

Ceci exposé,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE :**

- D'approuver le tableau ci-dessus fixant la liste des bénéficiaires des subventions allouées au titre de l'année 2024 et leur montant ;
- Dit que les crédits sont inscrits au budget 2024 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement, un adjoint ou un conseiller municipal à effectuer toute démarche consécutive à cette décision et pour les élus ayant reçu délégation, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 29  
CONTRE : 0  
ABSTENTIONS : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits,  
POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,  
David GEHANT



Acte publié le : **27 MARS 2024**